

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2412

10 novembre 2010

SOMMAIRE

Calviande S.A.	115744	Elenberg S.A.	115755
Capital B! (Lux) S.à r.l.	115744	Elfe Productions S.A.	115759
Capital Coach	115750	Elfe Productions S.A.	115772
Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l.	115772	Elfe Productions S.A.	115760
C.C.F. S.A.	115730	Elfe Productions S.A.	115759
Cellon	115730	ENGELDINGER et associés	115768
Centex Immo S.A.	115730	Ensemble Finance S.à r.l.	115769
Centurion Life Partners SCS	115732	Etudes et Formation S.A.	115773
CEREP 3 Piccadilly Place S.à r.l.	115747	Euro Footwear Holdings S.à r.l.	115754
CEREP 4 Piccadilly Place S.à r.l.	115732	Europäische Finanzstruktur S.A.	115764
CEREP Pic Place S.à r.l.	115730	European Directories Holdco S.A.	115742
Château de Theobon S.à r.l.	115731	European Directories Midco S.A.	115745
CLS Luxembourg S.à r.l.	115732	European Directories OpHoldco S.A. ...	115748
CMP II S.à r.l.	115747	European Directories Parent S.A.	115750
CMP I S.à r.l.	115747	European Footwear Distributors S.à r.l.	115755
Cominex S.A.	115747	European Partnership Holding	115764
Convergence S.A.	115744	Execo S.à r.l.	115764
Constantin-Lux S.à.r.l.	115750	Exsigno S. à r. l.	115773
Crédit Agricole Réinsurance S.A.	115750	Financière Tag S.A.	115769
Cryptomeria S.A.	115740	Firminy Capital	115769
CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l.	115741	FR Barra 10 S.à r.l.	115770
CYBEREX International	115741	FR Barra 10 S.à r.l.	115764
DBIT	115753	FR Barra 1 S.à r.l.	115760
Deejay	115741	FR Barra 1 S.à r.l.	115769
Dekode S.à r.l.	115753	Gaudi Investment S.A.	115776
Deutsch-luxemburgische Beraterunion S.à r.l.	115741	Genvest S.A.	115773
Direl LuxCo S.à r.l.	115772	Genvest SPF S.A.	115773
Drosbach Holding (Luxemburg) SA	115742	Messageries Paul Kraus S.à r.l.	115770
Duvallec S.à.r.l.	115776	SYAN IP	115771
ECPROD S.A.	115755	Vaalux S.à r.l.	115750
		Valora Luxembourg S.à r.l.	115770

Cellon, Société Anonyme.

Siège social: L-7213 Bereldange, 29, Am Becheler.
R.C.S. Luxembourg B 25.789.

Il résulte du P.-V. de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 10 mai 2010 que le mandat de réviseur d'entreprises confié à la société EUROLUX AUDIT SàRL (RCS Luxembourg B 103972) a été reconduit pour une nouvelle période de 3 ans, s'achevant avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2010131920/10.

(100150281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Centex Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 86.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CENTEX IMMO SA

Référence de publication: 2010131921/11.

(100150480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

CEREP Pic Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.390,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.650.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131931/11.

(100150928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

C.C.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 131.557.

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C.C.F. S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 131557, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 4 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2294 du 12 octobre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Constatation que la société n'a plus qu'un seul actionnaire.

2.- Modification afférente de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10.** Vis-à-vis des tiers la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

3.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que la société n'a actuellement qu'un seul actionnaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article dix des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10.** Vis-à-vis des tiers la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer Messieurs Corrado COEN, Natale CAPULA et Gianluca NINNO comme administrateurs de la société.

L'assemblée décide de confirmer Monsieur Hassane DIABATE, directeur juridique, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 4 avril 1971, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, comme administrateur unique de la société pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Christina SCHMIT, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 octobre 2010, Relation: GRE/2010/3305. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131901/62.

(100150725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Château de Theobon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 111.599.

BDO Tax & Accounting
2 avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg

A décidé de dénoncer le siège de la société

CHATEAU DE THEOBON S.à r.l.
Limited Liability Company
2, avenue Charles de Gaulle
Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111 599

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

BDO Tax & Accounting

Référence de publication: 2010131934/17.

(100150408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

CEREP 4 Piccadilly Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.431.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131933/11.

(100150920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

CLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.163.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131938/10.

(100150440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Centurion Life Partners SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 10.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 155.774.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1- Centurion Life Partners LLP, a company formed and existing under the laws of England and Wales and having its registered office at 2 Crossways Business Centre, Bicester Road, Kingswood, Aylesbury, Bucks, HP18 0RA, United Kingdom, registered at Company House Register under number OC355697, duly represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on September 22, 2010 (the General Partner), and;

2- The Life Charity Trust a trust formed and existing under the laws of New Zealand and having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.104, duly represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on September 22, 2010 (the Limited Partner).

Any reference to Partners herein shall refer to the General Partner and the Limited Partner.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite simple, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a société en commandite simple under the name "Centurion Life Partners SCS" (the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Partner adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the General Partner and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities or financial instruments, including but not limited to, derivatives or swaps. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to its subsidiaries and affiliates, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Partners of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the General Partner or the Limited Partner.

II. Capital - Parts

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at ten thousand euro (EUR 10 000,-) represented by ten thousand (10,000) parts in registered form having no par value, all subscribed and fully paid-up, divided in nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) limited parts (the Limited Parts) and one (1) unlimited part (the General Partner's Part). The General Partner's Part and the Limited Parts will be individually referred to as a Part and collectively as the Parts.

5.2. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 The Company may maintain a reserve account (the Reserve Account) to which additional contributions may be recorded by a resolution of the Partners.

Art. 6. Parts.

6.1. Each Part entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Parts in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's Parts are indivisible, since only one owner is recognized per Part. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Parts are freely transferable among Partners.

Except between Partners of the Company where the transfer of Parts is free, the transfer of the Parts is only permitted with the consent of all existing Partners.

6.4. A Partners' register will be kept at the registered office of the Company and may be examined by each Partner who so requests.

III. Management - Representation**Art. 7. Management of the company.**

7.1. The Company shall exclusively be managed by its General Partner, pursuant to the provisions of this Article 7 and Article 8, who shall be the unlimited liability Partner. (Associé – gérant – commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

7.2. The General Partner, acting within its scope as described in these Articles, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration, disposition and other acts in the Company's interest which are expressly reserved by the Law or by these Articles to the meeting of the Partners.

7.3. Accordingly, any action of the Company must be approved in writing by the General Partner, represented as stated above, and such written approval may be made in documents in counterpart

and by fax.

7.4. The General Partner may from time to time sub-delegate its power for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not to be Partners, provided that no such sub-delegation will be made to a Limited Partner, and such sub-delegation be documented in a power of attorney issued by the General Partner and signed by the General Partner.

7.5. The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company, with full power of substitution, to subscribe to shares or other securities, to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the Purposes of the Company.

Art. 8. Representation - Authorized signatories. The Company shall be bound by the signature of the General Partner, itself represented as stated in Article 7 above or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner in a power of attorney issued by the General Partner, except that such authority may not be conferred to a Limited Partner of the Company.

IV. Liability of partners of the Company

Art. 9. The Limited Partner is only liable up to the amount of its capital contribution made to the Company.

V. General meetings of partners**Art. 10. Powers and voting rights.**

10.1. Without prejudice to article 10.2. of these Articles, resolutions of the Partners shall be adopted at general meetings.

10.2. The decisions of the Partners may be taken by circular resolution. The Partners shall be consulted in writing in accordance with this article 10.2. of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

10.3. Each Partner has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 11. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

11.1. The Partners may be convened or consulted by the General Partner of the Company. The General Partner must convene or consult the Partners following the request of Partners representing more than one-half of the share capital of the Company.

11.2. The Partners shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.3. Written notice of any meeting of the Partners shall be given to all Partners at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

11.4. Meetings of the Partners of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

11.5. If all the Partners of the Company are present or represented at a meeting of the Partners of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

11.6. A Partner may act at any meeting of the Partners of the Company by appointing another person (who need not be a Partner) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Partners owning more than one-half of the corporate capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Partners shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

11.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Partners owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the Partners to increase his participation in the Company.

11.9. The Partners can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 12. Accounting Year and annual general meeting.

12.1. The accounting year of the Company shall begin on the February 16 of each year and end on February 15 of the next year.

12.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and Partners of the Company.

12.3. Each Partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

12.4. The annual general meeting of the Partners shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 13. Supervision of the Company. Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of the Partners amongst the members of the Institut des réviseurs d'entreprises.

Even if the above mentioned thresholds are not met, one or more qualified auditor may be appointed at any time by a resolution of the general meeting of the Partners that shall determine in such case the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 14. Appropriation of profits.

14.1. The credit balance of the profit and loss account (after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions) represent the net profit of the Company.

14.2. Each year, the general meeting of the Partners may decide that the net profit be either distributed proportionally to the Part they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the General Partner of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the Partners of the Company;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant Partners shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Partners, appointed by a resolution of the general meeting of Partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Partners or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Partners in proportion to the Parts held by each Partner in the Company

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the Partners from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on February 15, 2011.

Subscription - Payment

Thereupon,

Centurion Life Partners LLP, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one (1) Part in registered form, with no par value, and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to EUR 1.

The Life Charity Trust, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) Parts in registered form, with no par value of each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 9,999.

The amount of ten thousand euro (EUR 10,000,-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

The registered office of the Company is set at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résident à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1 Centurion Life Partners LLP, une société constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 2 Crossways Business Centre, Bicester Road, Kingswood, Aylesbury, Bucks, HP18 0RA, United Kingdom, enregistrée auprès du registre des sociétés, the Company House, sous le numéro OC355697 et représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée le 22 septembre 2010, (ci-après l'«Associé Commandité»);

2 The Life Charity Trust un trust constitué selon les lois de Nouvelle-Zélande, ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.104 et représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée le 22 septembre 2010 (ci-après l'«Associé Commanditaire»).

Toute référence aux Associés fait référence à l'Associé Commandité et à l'Associé Commanditaire.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite simple qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société en commandite simple sous la dénomination «Centurion Life Partners SCS» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision de l'Associé Commandité. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Associé Commandité adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité. Lorsque l'Associé Commandité de la Société estime, à sa seule discrétion, que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société depuis son siège social, ou la communication correcte entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et de tous autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de fluctuations monétaires, de fluctuations de taux d'intérêt et d'autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des Associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'Associé Commandité ou Commanditaire.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à dix mille euros (EUR 10.000,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées, divisé en neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9 999) parts d'Associé Commanditaire (Parts d'Associé Commanditaire) et une (1) part d'Associé Commandité (Part d'Associé Commandité). La Part de l'Associé Commandité et les Parts de l'Associé Commanditaire seront désignées individuellement comme une Part et collectivement comme les Parts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société pourra maintenir un compte de réserve (le Compte de réserve) sur lequel des apports additionnels pourront être déposés par une résolution des Associés.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les Parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part sociale est reconnu. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les Parts sociales sont librement cessibles entre Associés.

Exception faite du transfert de Parts entre Associés, lequel transfert de Parts est libre, la cession de Parts est soumise au consentement de tous les Associés existants au moment de cette cession.

6.4. Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société et pourra être consulté par chaque Associé qui le requiert.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gérance de la Société.

7.1 La Société sera gérée exclusivement par l'Associé Commandité, en vertu des dispositions de cet Article 7 et de l'Article 8, qui sera l'Associé -gérant -commandité responsable et qui sera donc personnellement, conjointement et individuellement responsable au nom de la Société de tout passif auquel l'actif de la Société ne permettra pas de faire face.

7.2 L'Associé-gérant-commandité, agissant dans le cadre décrit dans ces Statuts, est investi des pouvoirs les plus larges qui lui permettent d'effectuer tous les actes d'administration, de disposition et autres dans l'intérêt de la Société et qui ne sont pas expressément réservés, d'après la Loi ou d'après les présents Statuts, à l'assemblée des Associés.

7.3 En conséquence, toute action de la Société devra être approuvée par écrit par l'Associé Commandité, représenté tel que décrit ci-dessus, cette approbation apparaissant sur des documents en plusieurs exemplaires et par fax.

7.4 L'Associé-gérant-commandité peut de temps à autre déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc, Associé ou non, à condition que cette délégation de pouvoir ne soit pas faite en faveur de l'Associé Commanditaire et qu'une telle délégation soit documentée par une procuration émise par l'Associé Commandité et signée par l'Associé Commandité.

7.5 L'Associé-gérant-commandité aura notamment le pouvoir, au nom et pour compte de la Société, avec pouvoir de substitution, de souscrire des Parts ou autres titres, de mettre en œuvre tout ce qui se rapporte à l'objet de la Société et d'exécuter tous actes et entrer et exécuter tous contrats ou autres engagements jugés nécessaires, conseillés, utiles ou en rapport avec celui-ci. Sauf dispositions contraires, l'Associé-gérant-commandité aura entière autorité à sa discrétion d'exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous droits et pouvoirs nécessaires afin de mener à bien l'objet de la Société.

Art. 8. Représentation - Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature de l'Associé Commandité, lui-même représenté tel que défini dans l'article 7 ci-dessus ou par la signature individuelle ou conjointe des autres personnes auxquelles l'Associé-gérant-commandité aura délégué le pouvoir de signature en vertu d'une procuration émise par l'Associé Commandité, sauf qu'une telle autorité ne peut pas être conférée à un Associé Commanditaire de la Société.

IV. Responsabilité des associés de la société

Art. 9. L'Associé Commanditaire est responsable uniquement à hauteur de son apport au capital de la Société.

V. Assemblée générale des associés

Art. 10. Pouvoirs et droits de vote.

10.1. Sans préjudice à l'article 10.2 des présents Statuts, les résolutions des Associés seront adoptées aux assemblées générales.

10.2. Les décisions des Associés pourront être prises par une résolution circulaire. Les Associés devront être consultés par écrit conformément à cet article 10.2 des présents Statuts et devront exprimer leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés pourront apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et pourront être prouvées par un original ou par télégramme, télex, facsimile ou e-mail.

10.3. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de Parts qu'il détient. Chaque Part donne droit à un vote.

Art. 11. Convocation, quorum, majorité et procédures de vote.

11.1. Les Associés pourront être convoqués ou consultés par l'Associé Commandité de la Société. L'Associé Commandité doit convoquer ou consulter les Associés suivant une demande des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

11.2. Les Associés sont convoqués ou consultés par écrit pouvant prendre la forme d'un original, d'un télégramme, d'un télex, d'un facsimile ou encore d'un e-mail.

11.3. Une convocation écrite pour chaque assemblée générale des Associés devra être communiquée à tous les Associés au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour une telle assemblée, sauf urgence auquel cas la nature de l'urgence devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée.

11.4. Les assemblées des Associés de la Société devront être tenues aux lieux et dates spécifiés dans les convocations aux assemblées respectives.

11.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

11.6. Un Associé peut se faire représenter à toute assemblée générale des Associés en désignant une autre personne (qui n'a pas besoin d'être Associé) en tant que mandataire par écrit pouvant prendre la forme d'un original, d'un télégramme, d'un télex, d'un facsimile ou encore d'un e-mail.

11.7. Les décisions collectives peuvent seulement être valablement prises dans la mesure où elles ont été adoptées par des Associés possédant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou première consultation écrite, les Associés devront être convoqués et consultés une deuxième fois par lettre avec accusé de réception, et les décisions pourront être adoptées à la majorité simple et quel que soit la proportion du capital social représenté.

11.8. Cependant, les résolutions visant à modifier les présents Statuts ou à dissoudre et liquider la Société pourront uniquement être adoptées à la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société. Néanmoins, la majorité ne pourra en aucun cas obliger un des Associés à accroître sa participation dans la Société.

11.9. Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que par un vote unanime.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 12. Compte annuel et assemblée générale annuelle.

12.1. L'exercice social de la Société commence le 16 février de chaque année et se termine le 15 février de l'année suivante.

12.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des Associés de la Société.

12.3. Tout Associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

12.4. L'assemblée générale des Associés se tiendra aux lieu et heure indiqués dans la convocation de l'assemblée qui devra qui se tenir endéans les délais prévus par la Loi.

Art. 13. Surveillance de la Société. Si les seuils prévus à l'article 215 de la Loi sont atteints, la Société devra faire auditer ses comptes annuels par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des Associés et choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Même si les seuils mentionnés ci-dessus ne sont pas atteints, un ou plusieurs réviseurs d'entreprises pourront être nommés à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera dans ce cas les termes et conditions de son/leur mandat.

Art. 14. Distribution des bénéfices.

14.1. Le solde créditeur du compte de pertes et profits (après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions) représente le bénéfice net de la Société.

14.2. Chaque année, l'assemblée générale des Associés peut décider de distribuer le bénéfice net aux Associés proportionnellement aux nombres de Parts qu'ils détiennent en tant que dividendes ou le reporter ou l'affecter à une réserve extraordinaire.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par l'Associé Commandité de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des actifs et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les Associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les Associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'Assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à toute convention qui peut être conclue entre les Associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

VIII. Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 15 février 2011.

Souscription et libération

Sur ces faits,

Centurion Life Partners LLP, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Part sociale sous forme nominative, sans valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 1.

The Life Charity Trust, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à en neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999) Parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 9 999.

Le montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents (EUR 1.200.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la Société est établi au 28, boulevard d'Avranches, L1160 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42008. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010131911/448.

(100150421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Cryptomeria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.676.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010131946/12.

(100150464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 893.600,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 145.714.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société:

- M. Christopher Finn, gérant de catégorie A de la Société, a son adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour avis sincère

Pour la Société

Référence de publication: 2010131947/14.

(100150718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

CYBEREX International, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 125.112.

EXTRAIT

Dénouciation du siège social

- Le siège social de la société fixé au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, est dénoncé par le domiciliataire avec effet au 1^{er} octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société domiciliataire

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE SARL,

Référence de publication: 2010131948/13.

(100150292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Deejay, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 600.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.269.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 13 mai 2009 que Mme Caria Maria Alves Silva, née à Mirandela (Portugal) le 13 septembre 1974, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée en remplacement du gérant B démissionnaire, M. Abdelhakim Chagaar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Octobre 2010.

Pour Deejay

Un mandataire

Référence de publication: 2010131949/17.

(100150512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Luxtax, Deutsch-luxemburgische Beraterunion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.744.

Durch Abtretungsvertrag unter Privatschrift vom 3. September 2010 hat Herr Markus FLORANGE 16 Gesellschaftsanteile an Herrn Walter PICKARTZ veräußert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2010131950/11.

(100151012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Drosbach Holding (Luxemburg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 91.899.

Am 25. März 2010 hat die Hauptversammlung der Aktionäre Kenntnis vom Rücktritt von Herrn Jean Thyssen als Buchprüfer genommen.

Zum neuen Buchprüfer wurde GT Experts Comptables SARL mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg ernannt.

Das Mandat des neuen Buchprüfers endet mit der Hauptversammlung der Aktionäre im Jahr 2012.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Drosbach Holding (Luxemburg) SA

Référence de publication: 2010131951/14.

(100151013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

European Directories Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.419.

In the year two thousand ten, on the sixth day of September,

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg)

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of European Directories Holdco S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 August 2010, not yet published in the Mémorial C, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register. The articles of incorporation of the Company have not been amended since incorporation.

The meeting is declared open at 2.30 p.m with Maître Senay GUREL, lawyer, as chairman, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Maître Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To amend article 11.1 of the articles of incorporation of the Company relating to the general representation of the Company.

2 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxy of the represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 11.1 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

“ 11.1. General representation of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the Shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.”

There being no further business, the meeting is closed at 2.45 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le sixième jour du mois de septembre,

Pardevant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand Duché de Luxembourg),

s’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société European Directories Holdco S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (la “Société”), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 août 2010, non encore publié au Mémorial C, et en cours d’immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Les statuts de la Société n’ont pas été modifiés depuis l’immatriculation.

L’assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Maître Senay GUREL, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Rebecca UNVERZAGT, avocat, demeurant à Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutateur Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Modification de l’article 11.1 des statuts de la Société relatif à la représentation générale de la Société.

2 Divers.

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d’actions qu’ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l’enregistrement.

(iii) Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l’actionnaire représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L’intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d’usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l’ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu’elle est constituée, sur les points portés à l’ordre du jour.

L’assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a alors pris, à l’unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L’assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l’article 11.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« 11.1. Représentation générale de la Société.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d’Administration.

Toutefois, si les Actionnaires ont qualifié les Administrateurs d’Administrateurs de Catégorie A ou d’Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d’un Administrateur de Catégorie A et d’un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d’Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Gurel, R. Unverzagt, P-A Lechantre, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 septembre 2010. Relation: RED/2010/1287. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131965/112.

(100150251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Convergence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.569.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinkx, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 319 du février 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Convergence S.A.

Signature

Référence de publication: 2010131913/13.

(100150944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Calviande S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.204.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 27 septembre 2010

- L'Assemblée Générale décide d'accepter:

* la démission d'administrateur unique Franck Roger Fernand RAMEAU, né à Hay-les-Roses France, le 16 novembre 1970, demeurant à F-77105 Lésigny 2, Allée des Chênes.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2010131916/14.

(100150580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Capital B! (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131917/9.

(100150685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

European Directories Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.418.

In the year two thousand ten, on the sixth day of September,

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg)

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of European Directories Midco S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 August 2010, not yet published in the Mémorial C, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register. The articles of incorporation of the Company have not been amended since incorporation.

The meeting is declared open at 2.45 p.m with Maître Senay GUREL, lawyer, as chairman, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Maître Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To amend article 12.1 of the articles of incorporation of the Company relating to the general representation of the Company.

2 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxy of the represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 12.1 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

“ **12.1. General representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.”

There being no further business, the meeting is closed at 3.00 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois de septembre,

Pardevant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société European Directories Midco S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 août 2010, non encore publié au Mémorial C, et en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis l'immatriculation.

L'assemblée est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Maître Senay GUREL, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Rebecca UNVERZAGT, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 12.1 des statuts de la Société relatif à la représentation générale de la Société.

2 Divers.

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 12.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **12.1 Représentation générale de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les Actionnaires ont qualifié les Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Gurel, R. Unverzagt, P-A Lechantre, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 septembre 2010. Relation: RED/2010/1288. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131966/111.

(100150252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

CEREP 3 Piccadilly Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.449.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131932/11.

(100150919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

CMP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.329.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société:

- M. Christopher Finn, gérant de catégorie A de la Société, a son adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour avis sincère

Pour la Société

Référence de publication: 2010131939/14.

(100150571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

CMP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.328.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société:

- M. Christopher Finn, gérant de catégorie A de la Société, a son adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour avis sincère

Pour la Société

Référence de publication: 2010131940/14.

(100150634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Cominex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.931.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131941/10.

(100150759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

European Directories OpHoldco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.420.

In the year two thousand ten, on the sixth day of September,

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg)

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of European Directories OpHoldco S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 August 2010, not yet published in the Mémorial C, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register. The articles of incorporation of the Company have not been amended since incorporation.

The meeting is declared open at 3.00 p.m with Maître Senay GUREL, lawyer, as chairman, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Maître Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To amend article 11.1 of the articles of incorporation of the Company relating to the general representation of the Company.

2 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxy of the represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 11.1 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

“ 11.1. General representation of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the Shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.”

There being no further business, the meeting is closed at 3.15 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois de septembre,

Pardevant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société European Directories OpHoldco S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 août 2010, non encore publié au Mémorial C, et en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis l'immatriculation.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Maître Senay GUREL, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Rebecca UNVERZAGT, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 11.1 des statuts de la Société relatif à la représentation générale de la Société.

2 Divers.

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 11.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« 11.1. Représentation générale de la Société.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les Actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Gurel, R. Unverzagt, P-A Lechantre, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 septembre 2010. Relation: RED/2010/1289. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131967/112.

(100150253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Capital Coach, Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 7, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 97.506.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Capital Coach S.A. tenue au siège social le 27 septembre 2010 à 16 heures

Résolutions

1. L'assemblée approuve la modification de l'adresse de l'administrateur et administrateur délégué:

Monsieur Stefaan Festjens

Karel Van Wijnendaelelaan 24

9830 SINT-MARTENS-LATEM

Belgique

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 17 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Solange Leurquin / Vincent Demeuse / Stefaan Festjens

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2010131918/19.

(100150535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Vaalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Constantin-Lux S.à.r.l.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.320.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59825 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131944/11.

(100150514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Crédit Agricole Réassurance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 29.439.

Le Conseil d'Administration a, en date du 31 mai 2010, pris acte de la démission de Monsieur Dominique LAURE de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration avec effet au 31 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010131945/10.

(100150964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

European Directories Parent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.421.

In the year two thousand ten, on the sixth day of September,

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg)

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of European Directories Parent S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 August 2010, not yet published in the Mémorial C, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register. The articles of incorporation of the Company have not been amended since incorporation.

The meeting is declared open at 2.15 p.m with Maître Senay GUREL, lawyer, as chairman, residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Maître Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To amend article 12 of the articles of incorporation of the Company relating to the representation of the Company.

2 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxy of the represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

“ 12. Delegation of Powers - Representation of the Company.

12.1 General representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the Shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

12.2 Delegation of powers

The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of Shareholders.”

There being no further business, the meeting is closed at 2.30 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois de septembre,

Pardevant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société European Directories Parent S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 août 2010, non encore publié au Mémorial C, et en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis l'immatriculation.

L'assemblée est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Maître Senay GUREL, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Rebecca UNVERZAGT, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 12 des statuts de la Société relatif à la représentation de la Société.

2 Divers.

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« 12. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.

12.1 Représentation générale de la Société

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les Actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

12.2 Délégation de Pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des Actionnaires.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Gurel, R. Unverzagt, P-A Lechantre, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 septembre 2010. Relation: RED/2010/1286. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131968/127.

(100150254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

DBIT, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 46.585.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131952/10.

(100150760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Dekode S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, op der Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 155.797.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MGD-Participations S.a. avec siège social à L-9964 Huldange, 3, op der Schmëtt, inscrite au RCS sous le numéro B 134.451, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean-Guy DEGEY.

Laquelle comparante a, par les présentes, déclaré constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «DEKODE S.à r.l.» société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la commune de Troisvierges.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet le commerce en général. La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptible d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros divisé en cent (100.-) parts sociales de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 8. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, l'associé unique se soumet à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, MGD-Participations s.a. prénommé.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500.-) euros se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

I.- Le nombre des gérants est fixé à un.

II.- Est nommé gérant la société anonyme «MGD-Participations s.a.» avec siège social à L-9964 Huldange, 3, op der Schmëtt.

La société est valablement engagée par la seule signature de son gérant unique.

III.- L'adresse du siège de la société est fixée L-9964 Huldange, 3, op der Schmëtt.

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Degey, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41563. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131954/68.

(100150881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Euro Footwear Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.247.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 septembre 2010

1. Monsieur Timothy Charles JUDE, né à Christchurch (Royaume-Uni), le 13 mai 1951, demeurant professionnellement à CH-1003 Lausanne (Suisse), rue Haldimand 4, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de 4 (quatre) à 5 (cinq).

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Euro Footwear Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2010131964/14.

(100150268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

European Footwear Distributors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.840.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 septembre 2010

1. Monsieur Timothy Charles JUDE, né à Christchurch (Royaume-Uni), le 13 mai 1951, demeurant professionnellement à CH-1003 Lausanne (Suisse), rue Haldimand 4, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
2. Le nombre des gérants a été augmenté de 4 (quatre) à 5 (cinq).

Luxembourg, le 4 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *European Footwear Distributors S.à r.l.*

Référence de publication: 2010131969/14.

(100150271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

ECPROD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8225 Mamer, 18, route de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 93.762.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131970/10.

(100150761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Elenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 155.771.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-trois septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean Philippe HOTTINGER, Banquier, demeurant professionnellement à CH-8024 Zürich, Hottingers-trasse 21, représenté par Monsieur Franck PROVOST, directeur général, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25 rue Philippe II, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 15 septembre 2010;
2. Monsieur Emmanuel HOTTINGER, Banquier, demeurant professionnellement à CH-8024 Zürich, Hottingerstrasse 21, représenté par Monsieur Franck PROVOST, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 15 septembre 2010;
3. Monsieur François HOTTINGER, Banquier, demeurant professionnellement à CH-8024 Zürich, Hottingerstrasse 21, représenté par Monsieur Franck PROVOST, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 15 septembre 2010;
4. Monsieur Jean Conrad HOTTINGER, Banquier, demeurant professionnellement à CH-8024 Zürich, Hottingers-trasse 21, représenté par Monsieur Franck PROVOST, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 15 septembre 2010.

Les procurations signées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de ELENBERG S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (40.000, EUR), représenté par QUATRE CENTS (400) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, libérées entièrement.

Le capital autorisé est fixé à UN MILLION D'EUROS (1.000.000, EUR), représenté par DIX MILLE (10.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Toutefois si la société venait à compter un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposé par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, télécopie ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées des actionnaires, présents ou représentés, ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois si à une assemblée générale des actionnaires, il était constaté que la société ne possède plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par fax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées, établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Une télécopie transmise par un administrateur sera considérée comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils puissent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Dans ce cas, le conseil d'administration devra annuellement rendre compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à l'administrateur délégué. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommé et révoqués tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Pour la première fois un administrateur délégué peut être nommé directement par l'assemblée générale extraordinaire qui fait suite à la constitution.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Toutefois la signature de Monsieur Franck PROVOST sera obligatoirement requise pour tout ce qui dépasse l'administration et la gestion courante, à savoir:

- tout ordre de virement bancaire d'un montant supérieur à 100.000,- EUR (cent mille euros);
- tout emprunt ou tout moyen de financement (ligne de crédit, escompte, leasing...) d'un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
- les cautions, avals et garanties pour un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
- toute acquisition, cession ou apport partiel de tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle ainsi que la conclusion ou la modification de toutes sûretés (telle que gage, nantissement...) portant sur tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle;
- toute acquisition, cession ou apport partiel, sous quelque forme que ce soit, d'immeuble, de fonds de commerce ou de titre de participation, d'éléments d'actifs corporels ou financiers en ce compris la constitution de toute filiale et l'accroissement ou la diminution (notamment dans le cadre d'opérations d'augmentation ou de réduction de capital) de participations existantes;
- toute prise ou mise en location-gérance de tout fonds de commerce;
- toute cession ou acquisition de droit au bail et conclusion ou modification de tout contrat de bail (en qualité de preneur ou bailleur);
- tout changement significatif de méthode comptable et toute modification des statuts des Filiales.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

- 1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2011.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) Monsieur Jean Philippe HOTTINGER, prénommé:	10.000.	10.000.	100
2) Monsieur Emmanuel HOTTINGER, prénommé:	10.000.	10.000.	100
3) Monsieur François HOTTINGER, prénommé:	10.000.	10.000.	100
4) Monsieur Jean Conrad HOTTINGER, prénommé:	10.000.	10.000.	100
TOTAL:	40.000.	40.000.	400

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a. Monsieur Franck PROVOST, Directeur Général, né le 11 novembre 1972 à F-Paris, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II (président du Conseil d'Administration);
 - b. Madame Marianne REPPLINGER, Comptable, née le 7 août 1973 à F-Nancy, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II;
 - c. Madame Nathalie DUCHAUSSOY, employée privée, née le 24 juillet 1965 à F-Thionville, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: La société anonyme HOPARGEST S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.925.
4. L'adresse de la société est fixée au 18, rue Robert Stümper, L2557 Luxembourg.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42007. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010131971/232.

(100150376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Elfe Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 102.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010131973/10.

(100150291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Elfe Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 102.157.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2005 déposé le 07/08/2008 sous la référence n° LO80116526 déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010131974/11.

(100150425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Elfe Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 102.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010131975/10.

(100150451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

FR Barra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.009,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.123.

In the year two thousand and ten, on the third day of August, before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Barra 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.123 (the Company). The Company has been incorporated on May 7, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on July 1, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1355 at page 65024 (the Articles). The Articles have not been modified since then.

THERE APPEARED:

Barra Holdings LP, a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnership of the Cayman Islands under number WK-40504 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Jérôme Mullmaier, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) to twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class B Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class C Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class D Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class E Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class F Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class G Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class H Share (as defined in the articles of association of the Company) and one (1.-) Class I Share (as defined in the articles of association of the Company), having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each;

2. Subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) to twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, having a par value of United States Dollars (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000.-), it being understood that such contribution in cash shall be allocated as follows:

(i) nine United States dollars (USD 9.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) four hundred and ninety-nine thousand and nine hundred and ninetyone United States dollars (USD 499,991.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at twenty thousand and nine United States dollars (USD 20,009.-) represented by:

- nineteen thousand and nine hundred and ninety-one (19,991.-) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),

- two (2.-) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),

- two (2.-) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),

- two (2.-) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),

- two (2.-) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),

- two (2.-) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),

- two (2.-) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),

- two (2.-) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),

- two (2.-) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and

- two (2.-) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),

in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 2,500.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois d'août, par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Barra 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.123 (la Société). La Société a été constituée le 7 mai 2010, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 1^{er} juillet 2010 Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1355, page 65024. (les Statuts). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Barra Holdings LP, une société en commandite (limited partnership) constituée et organisée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social aux bureaux de Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les îles Caïmans, immatriculée au registre des sociétés en commandite soumises au régime fiscal d'exemption (registrar of exempted limited partnership) des îles Caïmans sous le numéro WK-40504 (l'Associé Unique),

ici représentée par Jérôme Mullmaier, avocat, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000) à vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe B (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe C (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe E (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe F (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe G (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe H (tel que défini dans les statuts de la Société) et une (1) Part Sociale de Classe I (tel que défini dans les statuts de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et par conséquent, renonce à tous les droits et formalités de convocation dont il bénéficie.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000) à vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe

B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent mille dollars américains (USD 500.000), étant entendu que cet apport en numéraire sera affecté comme suit:

(i) neuf dollars américains (USD 9) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 499.991) sont affectés au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de cinq cent mille dollars américains (USD 500.000) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier, des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009) représenté par:

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, la Classe de Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Classe de Part Sociale Ordinaire),

- deux (2) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A),

- deux (2) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B),

- deux (2) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C),

- deux (2) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D),

- deux (2) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E),

- deux (2) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F),

- deux (2) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G),

- deux (2) parts sociales de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H), et

- deux (2) parts sociales de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I),

sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est estimé à environ EUR 2.500.-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: J. MULLMAIER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2010. Relation: LAC/2010/35011. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010131991/215.

(100150593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Europäische Finanzstruktur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

EUROPÄISCHE FINANZSTRUKTUR S.A.

Signature

Référence de publication: 2010131980/12.

(100150481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

European Partnership Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 36.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010131981/11.

(100151014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Execo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 76, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 54.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131982/9.

(100150968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

FR Barra 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.009,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.165.

In the year two thousand and ten, on the third day of August, before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Barra 10 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.165 (the Company). The Company has been incorporated on May 7, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on July 8, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1400 at page 67157 (the Articles). The Articles have not been modified since then.

THERE APPEARED:

Barra Holdings LP, a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnership of the Cayman Islands under number WK-40504 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Jérôme Mullmaier, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) to twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class B Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class C Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class D Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class E Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class F Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class G Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class H Share (as defined in the articles of association of the Company) and one (1.-) Class I Share (as defined in the articles of association of the Company), having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each;

2. Subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) to twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, having a par value of United States Dollars (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of five

hundred thousand United States Dollars (USD 500,000.-), it being understood that such contribution in cash shall be allocated as follows:

- (i) nine United States dollars (USD 9.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) four hundred and ninety-nine thousand and nine hundred and ninety-one United States dollars (USD 499,991.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at twenty thousand and nine United States dollars (USD 20,009.-) represented by:

- nineteen thousand and nine hundred and ninety-one (19,991.-) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
 - two (2.-) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
 - two (2.-) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
 - two (2.-) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
 - two (2.-) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
 - two (2.-) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
 - two (2.-) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
 - two (2.-) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
 - two (2.-) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
 - two (2.-) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),
- in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 2,500.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois d'août, par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Barra 10 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.165 (la Société). La Société a été constituée le 7 mai 2010, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 8 juillet 2010 Mé-morial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1400, page 67157. (les Statuts). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Barra Holdings LP, une société en commandite (limited partnership) constituée et organisée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social aux bureaux de Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les îles Caïmans, immatriculée au registre des sociétés en commandite soumises

au régime fiscal d'exemption (registrar of exempted limited partnership) des îles Caimans sous le numéro WK-40504 (l'Associé Unique),

ici représentée par Jérôme Mullmaier, avocat, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000) à vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe B (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe C (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe E (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe F (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe G (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe H (tel que défini dans les statuts de la Société) et une (1) Part Sociale de Classe I (tel que défini dans les statuts de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et par conséquent, renonce à tous les droits et formalités de convocation dont il bénéficie.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000) à vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent mille dollars américains (USD 500.000), étant entendu que cet apport en numéraire sera affecté comme suit:

(i) neuf dollars américains (USD 9) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 499.991) sont affectés au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de cinq cent mille dollars américains (USD 500.000) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier, des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009) représenté par:

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, la Classe de Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Classe de Part Sociale Ordinaire),
 - deux (2) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A),
 - deux (2) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B),
 - deux (2) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C),
 - deux (2) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D),
 - deux (2) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E),
 - deux (2) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F),
 - deux (2) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G),
 - deux (2) parts sociales de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H), et
 - deux (2) parts sociales de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I),
- sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est estimé à environ EUR 2.500.-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: J. MULLMAIER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2010. Relation: LAC/2010/35021. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010131993/215.

(100150640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

ENGELDINGER et associés, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 5, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 22.598.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131977/9.

(100150994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Ensemble Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.678.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises le 5 juillet 2010

Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommé pour une durée indéterminée en qualité de gérant supplémentaire de la société, avec effet au 5 juillet 2010.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Claude ZIMMER a changé et est actuellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010131978/16.

(100150500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Financière Tag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.067.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 22 juin 2010:

1) Les Administrateurs suivants ont été réélus jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010:

- Monsieur Mansour OJJEH, Président;
- Monsieur Jacques ROSSET;
- Monsieur Abdulaziz OJJEH;
- Monsieur Daniel VITOUX.

2) La société Deloitte SA a été réélue aux fonctions de Réviseur d'Entreprise agréé pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010131988/19.

(100150470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

FR Barra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.009,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.123.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131992/11.

(100150713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Firminy Capital, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 133.838.

—
La convention de domiciliation signée en date du 22 octobre 2007 par la société Firminy Capital Sàrl dont le siège est sis au 75, Parc d'Activités L-8308 Capellen, et inscrite auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B-133.838 a été dénoncée. Cette dénonciation prendra effet dès son dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Capellen, le 5 octobre 2010.

Pour FIDOMES S.A.

Référence de publication: 2010131990/11.

(100150822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

FR Barra 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.009,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131994/11.

(100150729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Valora Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. MPK, Messageries Paul Kraus S.à r.l.).

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 73.774.

L'an deux mille dix, le neuf septembre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Valora Holding Austria AG, une société anonyme de droit autrichien ayant son siège social à A-5081 Anif, 10, St. Leonharder Strasse, et enregistrée auprès du Firmenbuchdatenbank d'Autriche sous le numéro FN177171 X,

ici représentée par Monsieur Christian Schock, directeur général, demeurant professionnellement à L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Muttentz (Autriche) le 8 septembre 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de MessageriesPaul Kraus S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 73.774, constituée sous la dénomination Kasalim G.m.b.H. suivant acte notarié en date du 5 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 199 du 9 mars 2000 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifié pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 9 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2984 du 18 décembre 2008.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Modification de la dénomination de la Société de Messagerie Paul Kraus S.à r.l. en Valora Luxembourg S.à r.l. et modification afférente de l'article 1 des statuts de la Société afin de tenir compte du changement de dénomination;

2) Divers.

L'associée unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la Société en Valora Luxembourg S.à r.l..

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

"Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Valora Luxembourg S.à r.l."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCHOCK et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2010. LAC/2010/39517. Reçu soixante quinze euros
€75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010132344/49.

(100149713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

SYAN IP, Société Anonyme.

Siège social: L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich.

R.C.S. Luxembourg B 150.113.

L'an deux mil dix, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SYAN IP», avec siège social à L-1456 Luxembourg, 52, rue de l'Egalité, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 14 décembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 131 du 21 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie KLOPP, employée privée, demeurant professionnellement à Windhof.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-1456 Luxembourg, 52, rue de l'Egalité à L-3469 DUDELANGE, Rue Jean Friedrich, 12.

2. Changement subséquent de l'article 2 alinéa 1^{er}.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1456 Luxembourg, 52, rue de l'Egalité, à L-3469 DUDELANGE, Rue Jean Friedrich, 12.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Dudelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

115772

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (EUR 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux mandataires des comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B.TASSIGNY, M.NEZAR, V.KLOPP, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42439. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): C.FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133496/54.

(100152414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.359.082,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 145.778.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société:

- M. Christopher Finn, gérant de catégorie A de la Société, a son adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour avis sincère

Pour la Société

Référence de publication: 2010131907/14.

(100150664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Elfe Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 102.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010131976/10.

(100150523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Direl LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,02.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.927.

EXTRAIT

Suite a plusieurs transferts de parts entre parties, certaines parts sociales détenues dans la Société ont été transférées de la manière suivante:

- Triton Masterluxco 3 S.à r.l., ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.926 («Triton Masterluxco 3») a transféré 18.454 parts sociales de Catégorie A a Crown Premium IV Beteiligungstreuhand S.à r.l., ayant son siège social au 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.002 («Crown Premium IV Beteiligungstreuhand»);

- Triton Masterluxco 3 a transféré 18.454 parts sociales de Catégorie A a Crown Beteiligungsgesellschaft, agissant par son general partner Crown Premium Private Equity Buyout SICAV, ayant son siège social au 2, place Dargent, L-1413

Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.394 («Crown Beteiligungsgesellschaft»);

- Triton Masterluxco 3 a transféré 1.107 parts sociales de Catégorie A à Dr Gerhard Gumbel demeurant à Am Deich, 19, 40547 Düsseldorf (Allemagne) («Dr Gumbel»);

- Triton Fund III F&F L.P., ayant son siège social au 29, Esplanade (1st Floor), JE2 3QA, St. Helier, Jersey (Channel Islands) («Triton Fund III F&F L.P.»), a transféré 18.454 parts sociales de Catégorie B à Crown Premium IV Beteiligungstreuhand;

- Triton Fund III F&F L.P., a transféré 18.454 parts sociales de Catégorie B à Crown Beteiligungsgesellschaft;

- Triton Fund III F&F L.P., a transféré 1.107 parts sociales de Catégorie B à Dr Gumbel.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Triton Masterluxco 3 S.à. r.l.	586.986 parts sociales de Catégorie A
Triton Fund III F&F L.P.	586.986 parts sociales de Catégorie B
CROWN PREMIUM IV Beteiligungstreuhand S.à r.l.	18.454 parts sociales de Catégorie A
CROWN PREMIUM IV Beteiligungstreuhand S.à r.l.	18.454 parts sociales de Catégorie B
Crown Beteiligungsgesellschaft	18.454 parts sociales de Catégorie A
Crown Beteiligungsgesellschaft	18.454 parts sociales de Catégorie B
Dr Gumbel	1.107 parts sociales de Catégorie A
Dr Gumbel	1.107 parts sociales de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Direl LuxCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010133268/40.

(100152224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Etudes et Formation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 23, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 77.372.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131979/10.

(100150762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Exsigno S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010131983/11.

(100151036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Genvest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Genvest S.A.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.629.

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «GENVEST S.A.», ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 46.629, constituée

suivant acte reçu le 2 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 188 du 13 mai 1994.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie COLLEAUX, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les « Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de «GENVEST SPF S.A.»

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.»

2. Modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

3. Modification de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital de la société est fixé à euros six cent vingt mille (620.000.- euros) représenté par deux cent cinquante actions (250) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF.»

4. Modification de l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de GENVEST S.A. en GENVEST SPF S.A.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de «GENVEST SPF S.A.»

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.»

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital de la société est fixé à euros six cent vingt mille (620.000.- euros) représenté par deux cent cinquante actions (250) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF.»

Sixième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, S. COLLEAUX, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 septembre 2010 Relation: LAC/2010/41985 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132025/140.

(100150991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Duvallec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.817.

Notification de cession de parts sociales

Suite à la convention de cession de parts sociales, signée en date du 1^{er} Octobre 2010, entre:

SEDA, une société par actions simplifiée, ayant son siège social au 128 rue de la Boétie, F-75008 Paris et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 480 172 022

et

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.906, représentée aux fins des présentes par deux signataires autorisés

L'actionnariat de DUVALEC S.à.r.l. se compose comme suit:

1. SEDAD, une société par actions simplifiée, ayant son siège social au 128 rue de la Boétie, F-75008 Paris et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 480 172 022

Détenant 125 parts sociales

Pour la Société

SGG S.A.

Référence de publication: 2010132567/22.

(100151609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Gaudi Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132023/9.

(100150277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.
